



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 13351

Numéro SIREN : 420 175 903

Nom ou dénomination : LES ETAPES ANDRE TRIGANO

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2013 sous le numéro de dépôt 9436



1300944201

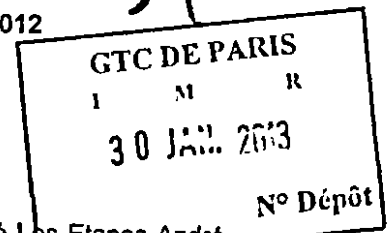
DATE DEPOT :	2013-01-30
NUMERO DE DEPOT :	2013R009436
N° GESTION :	1998B13351
N° SIREN :	420175903
DENOMINATION :	LES ETAPES ANDRE TRIGANO
ADRESSE :	111/113 R DE REUILLY 75012 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/10/26
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET :

1998 B 13351

SARL ETAPES ANDRE TRIGANO
Capital : 7 622,45 €
Siège social : 111 Rue de Reuilly 75012 PARIS
RCS : PARIS B 420 175 903

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 octobre 2012

Procès-verbal



L'an deux mille douze, le 26 octobre à 10 heures, l'associé unique de la Société Les Etapes André Trigano, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, dont le siège est à PARIS 75012, 111 rue de Reuilly, immatriculée au registre du commerce et des sociétés, sous le n° B 420 175 903, régulièrement convoqué par le Gérant de la société a pris les décisions suivantes.

L'assemblée est présidée par Mr Gérard CALMONT, Gérant de la société.

Le Président constate qu'est présent :

- La S.A. Compagnie Internationale André Trigano, propriétaire de500 parts représentée par Monsieur Alain Béral, son Président

Total des parts présentes et représentées, soit la totalité du capital500 parts

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

PT- 26-10-12
DC

Sous la forme extraordinaire :

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Il rappelle que, conformément à la loi, tous ces documents ont été adressés à l'associé unique quinze jours avant la date de la présente assemblée et que l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social pendant ce même délai.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Après discussion, et plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée, après avoir constaté l'atteinte des seuils réglementaires durant l'exercice clos au 30/09/2011, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

la société Grant Thornton, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 632 013 843 sise, 100, rue de Courcelles 75017 Paris,

Ge A

Le Commissaire aux comptes titulaire a fait savoir à l'avance qu'il acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et déclaré n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

la société IGEC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 662 000 512 sise, 3, rue Léon Jost 75017 Paris,

Le Commissaire aux comptes suppléant a fait savoir à l'avance qu'il acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et déclaré n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEMERESOLUTION :

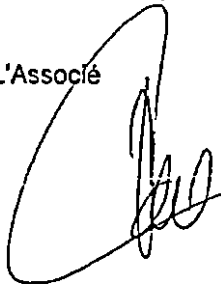
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

L'Associé

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Associate mentioned in the text.

Le Président de séance
Gérard CALMONT

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Gérard CALMONT, the President of the meeting.